

M'Naghten ne soit atteint que partiellement de maladie mentale. Or, on ne croit pas que le cerveau agisse par compartiments; la théorie, c'est qu'il fonctionne dans l'ensemble; et même si l'émotivité l'emportait sur la raison, cet état ne saurait être désigné comme une maladie mentale partielle. Les règles M'Naghten ne tiennent pas compte de ce qu'on appelle les impulsions irrésistibles ou incontrôlables. On a interrogé des psychiatres à ce sujet et 90 p. 100 d'entre eux ont répondu que cela existait et qu'on devrait ajouter cette distinction dans les règles qui régissent les tribunaux. Dernièrement, toutefois, le juge en chef McRuer, président d'une Commission royale chargée d'enquêter sur cette question, n'a pas accepté cette opinion parce qu'il demeurerait des doutes quant à l'existence de l'impulsion irrésistible et qu'il serait très difficile d'en déterminer les cas. Si l'on acceptait ce phénomène, avant d'être déclaré non responsable, un homme devrait démontrer qu'il ne connaissait pas la nature de son acte, qu'il ne savait pas s'il était bon ou mal et qu'il a été incapable d'agir autrement.

Honorables sénateurs, je ne poursuivrai pas mes observations car on pourrait soulever tellement d'arguments pour démontrer jusqu'à quel point la recherche médicale a besoin de dons. En Alberta seulement, on a réalisé d'immenses progrès grâce à la greffe

de tissus et même d'organes vitaux; on fait maintenant porter les recherches sur les troubles de la prostate et des reins. En terminant, je tiens à vous remercier de votre attention. J'ai voulu vous convaincre que l'affectation de fonds à la recherche médicale constitue un excellent placement car elle contribue au bien-être, à la santé et au bonheur de la présente génération et de celles qui suivront.

(Sur la motion de l'honorable M. Yuzyk, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

BILL CONCERNANT LA COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS SUR LES FRAIS DE FINANCEMENT

L'ORDRE TENDANT À LA DEUXIÈME LECTURE DU BILL EST RÉSERVÉ

L'ordre du jour appelle:

Deuxième lecture du bill S-3 pourvoyant à la communication de renseignements sur les frais de financement.

L'honorable David A. Croll: Honorables sénateurs, je propose que cet article soit réservé jusqu'au 17 mars prochain.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à mardi 3 mars, à 8 heures du soir.